|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |

UNIVERSITE DE LA REUNION

15 AVENUE rene cassin – cs 92003

97 744 saint denis cedex 9

Opération

« CONSTRUCTION D’AMPHITHEATRES à SAINT PIERRE - TERRE SAINTE »

ACTE D’ENGAGEMENT

MISSION CONTROLEUR TECHNIQUE

Marché enregistré au répertoire

sous le n° 2025SCTAMPHI36

Signé le

SOMMAIRE

[1 PARTIES AU CONTRAT 3](#_Toc207614960)

[1.1 Pouvoir adjudicateur – maitre de l’ouvrage 3](#_Toc207614961)

[1.2 Contractant (le contrôleur est une personne physique) 3](#_Toc207614962)

[1.3 Contractant (le contrôleur est une personne morale) 4](#_Toc207614963)

[1.4 Contractant (le contrôleur est un groupement de personnes) 5](#_Toc207614964)

[2 CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHE 8](#_Toc207614965)

[2.1 Objet de l'intervention du contrôleur technique 8](#_Toc207614966)

[2.2 Durée du marché et délais d'exécution 8](#_Toc207614967)

[2.3 Reconduction 9](#_Toc207614968)

[2.4 Conditions d'exécution 9](#_Toc207614969)

[2.5 Responsable technique 9](#_Toc207614970)

[3 MISSIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE 9](#_Toc207614971)

[4 SOUS-TRAITANCE 10](#_Toc207614972)

[5 FORME DES PRIX ET MONTANT DE L’OFFRE 10](#_Toc207614973)

[5.1 Forme des prix 10](#_Toc207614974)

[5.2 Montant de l’offre 10](#_Toc207614975)

[5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint le cas échéant 11](#_Toc207614976)

[6 REGLEMENT DES COMPTES 12](#_Toc207614977)

[6.1 Délai de règlement 12](#_Toc207614978)

[6.2 Avance 12](#_Toc207614979)

[6.3 Modalités de paiement 12](#_Toc207614980)

[7 PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT 15](#_Toc207614981)

[8 ACCEPTATION DE L'OFFRE 16](#_Toc207614982)

PARTIES AU CONTRAT

* 1. Pouvoir adjudicateur – maitre de l’ouvrage

Le Maître de l’ouvrage est la personne morale désignée ci-après :

UNIVERSITÉ DE LA REUNION

15 Avenue René Cassin CS 92003

97744 Saint-Denis Cedex 9

Représentée par : Pr Jean-François HOARAU, Président de l'Université

* 1. Contractant (le contrôleur est une personne physique)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom « le contrôleur technique »

M………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 6 du CCAP :

……………………………………………………………………….……………………………………………………………………………

* Immatriculée à l’INSEE :
* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..
* Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés au présent acte d'engagement,

* M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.
* AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficier, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l’article 4 ci-après sont également titulaires de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

1er sous-traitant 2ème sous-traitant

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la remise des offres finales

* 1. Contractant (le contrôleur est une personne morale)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le contrôleur technique »

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 6 du CCAP :

……………………………………………………………………….…………………………………………………………………………;…

Forme de la société..................................................................... Capital

Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficier, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l’article 4 ci-après sont également titulaires de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

1er sous-traitant 2ème sous-traitant

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la remise des offres finales

* 1. Contractant (le contrôleur est un groupement de personnes)

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées dans le marché sous le nom "le contrôleur technique »

1er cocontractant

(cas d'une personne morale)

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

(cas d'une personne physique)

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………

Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est lemandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard de la maîtrise d’ouvrage,

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est lemandataire du groupement conjoint.

La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est lemandataire du groupement solidaire.

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 6 du CCAP :

………………………………………………………………….………………………………………………..…………;…

2ème co-contractant

(cas d'une personne morale)

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

(cas d'une personne physique)

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………

Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

3ème cocontractant

(cas d'une personne morale)

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

(cas d'une personne physique)

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés à l’acte d’engagement,

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l’offre du groupement que nous avons constitué,

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficier, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu’elles encourent :

1er cocontractant 2ème cocontractant 3ème cocontractant

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

1er sous-traitant 2ème sous-traitant

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un de 90 jours à compter de la remise des offres finales

CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHE

* 1. Objet de l'intervention du contrôleur technique

Le présent marché est un marché unique, l'intervention du contrôleur technique a pour objet l'exécution des missions définies ci-après à l'article 3 :

Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d’intervention du titulaire.

Montant estimé des travaux (HT) : 9 335 000 €

Durée prévisible d’intervention du contrôleur technique : 42 mois y compris période de GPA

Date prévue pour le début de l'intervention du contrôleur technique : Octobre 2025

Délai prévu pour l'exécution des études : 14 mois :

Délai prévu pour l'exécution des travaux : 16 mois de travaux avec 2 mois de préparation

Nombre d'entreprises (y compris sous-traitants) prévisible : non défini

* 1. Durée du marché et délais d'exécution

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est fixée à : 43 mois

à compter de la notification du marché

à compter de la date fixée par l'OS qui prescrira de commencer les prestations

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie ou au plus tard après la levée de la dernière réserve des marchés de travaux si celle-ci a lieu lors de la prolongation du délai de garantie dans les conditions fixées à l'article 12 du CCAP.

Délai d’établissement des documents à fournir par le titulaire :

L’ensemble des documents sera transmis par voie électronique et sous format papier :

|  |  |
| --- | --- |
| Document | Délais d’établissement / fait générateur |
| Rapport APS (concours MOE) | 1 semaine / réception du dossier |
| Rapport APD | 2 semaines / réception du dossier |
| RICT PRO | 2 semaines / réception du dossier |
| RICT DCE | 1 semaine / réception du dossier |
| Avis doc. EXE | 1 semaine / réception du document |
| Avis sur ouvrages | 2 jours / visite |
| RVRAT | le jour des OPR |
| Attestations (solidité, HAND, ...) | le jour des OPR |
| Synthèse des avis | 1 semaine / fin du mois |
| Rapport final de CT (RFCT) | 1 semaine / levée de la dernière réserve |
| Avis phase GPA | 2 jours / visite |
| Rapport VIEL | 2 semaines / demande de mise sous tension définitive |

Les modalités d'acceptation par le maître d'ouvrage des documents produits par le titulaire sont définies à l'article 12 du CCAP.

* 1. Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit

* 1. Conditions d'exécution

Le contrôle technique interviendra dans les conditions fixées par le CCTG de contrôle technique approuvé par le décret n°99-443 du 28 mai 1999, ainsi que par la NORME NF P 03-100

* 1. Responsable technique

Dès la notification du présent marché, le contrôleur technique désigne le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis et rapports de contrôle technique.

Tout changement de responsable technique qualifié devra être notifié immédiatement à la personne responsable du marché.

MISSIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE

Domaine  Bâtiment neuf

Réhabilitation

Missions :

Le contrôleur technique est titulaire de la mission composée minimale telle que définie à l’article 3 du CCAP.

La mission du contrôleur technique comprend également les missions complémentaires suivantes identifiées aux articles 4 et 5 du CCAP et définies dans le CCTG et/ou le CCTP :

* Mission L relative à la solidité des ouvrages et des équipements indissociables
* Mission S relative à la sécurité des personnes dans les constructions
* Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes
* Mission P1 relative à la solidité des éléments d’équipement dissociables
* Mission F relative au fonctionnement des installations
* Mission Ph relative à l’isolation acoustique des bâtiments
* Mission Hand relative à l’Accessibilité des constructions aux personnes porteuse de handicap,
* Mission ATT Hand relative à l’Attestation de vérification de l’accessibilité aux personnes porteuse de handicap
* Mission VIEL relative à la Vérification initiale des installations électriques.

Soit une mission complète comprenant : L + S + PS + P1 + F + Ph + HAND + ATT HAND + VIEL

Solidité des ouvrages avoisinants   oui

non

SOUS-TRAITANCE

Le contrôleur technique

n'envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

Cas d’une entreprise unique :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nature de la prestation | Sous-traitant devant exécuter la prestation | Montant de la prestation T.T.C. |
|  |  |  |
|  | TOTAL = |  |

Cas d’un groupement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nature de la prestation | Sous-traitant devant | Montant de la prestation |
| et cotraitant concerné | exécuter la prestation | TTC |
| 1er cotraitant :  2ème cotraitant :  3ème cotraitant : | ………………………………………  ………………………………………  ……………………………………… | ………………………………………………  ……………………………………… |

FORME DES PRIX ET MONTANT DE L’OFFRE

* 1. Forme des prix

Les prix sont révisables.

Les modalités de variations de prix sont fixées à l’article 7 du CCAP.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de remise des offres finales (mois Mo).

* 1. Montant de l’offre

Les prestations du contrôleur technique seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus.

Montant forfaitaire Hors T.V.A :

Montant T.V.A au taux de 8,50 % : .

Montant TTC :

Montant TTC (en lettres) :

Le montant de l’offre comprend l’ensemble des dépenses nécessaires à l’exécution du marché telles que visites des lieux, réunions avec la maîtrise d’œuvre, visites de chantier, déplacements, réunions avec la maîtrise d’ouvrage, etc.

Cette rémunération comprend un nombre forfaitaire de 6 vacations et les déplacements correspondants pendant la période de garantie de parfait achèvement. Si le maître de l'ouvrage demande des vacations et des déplacements supplémentaires pendant cette période, ils seront rémunérés par application des prix figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pour la catégorie de personnels techniques concernée.

Versement de la rémunération du mandataire du groupement :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses réglements.

* 1. Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint le cas échéant

VOIR ANNEXE 1

REGLEMENT DES COMPTES

* 1. Délai de règlement

Le délai de paiement des acomptes**,** des réglements partiels définitifs éventuels et du solde est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le maître d’ouvrage.

Lorsque la demande de paiement est transmise par voie électronique en application de l'article L.2192-1 du code de la commande publique, la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur correspond à la date de notification au pouvoir adjudicateur du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur Chorus Pro.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l’article 10.3 du CCAP.

Le représentant du maître d’ouvrage est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

* 1. Avance

Le marché ne fait pas l’objet d’une avance.

* 1. Modalités de paiement

Cas d’un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par :

virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

|  |
| --- |
| DESIGNATION DU TITULAIRE |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

Cas d’un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

* virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB)
* virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

|  |
| --- |
| DESIGNATION DU MANDATAIRE |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

Cas d’un groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessus par :

virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

|  |  |
| --- | --- |
| DESIGNATION DU COTRAITANT | REFERENCES BANCAIRES |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse |  |

Cas d’un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par :

virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

|  |  |
| --- | --- |
| DESIGNATION DU COTRAITANT | PRIX TTC  Préciser les tranches le cas échéant |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |

PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d’attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire au pouvoir adjudicateur ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l’attribution du marché.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d’assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d’assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RDC.

Le candidat est informé de ce que la non-production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

En cas d’attribution du marché à une entreprise étrangère détachant des salariés en France, il est rappelé que le titulaire se doit de respecter les dispositions prévues au code du travail relatives aux travailleurs détachés.

Le titulaire doit notamment, préalablement au détachement, adresser à l’inspection du travail ainsi qu’au maître d’ouvrage une déclaration de détachement et doit désigner un représentant en France.

Le titulaire se doit de veiller à ce que chacun de ses sous-traitants étrangers respecte les mêmes obligations. De même, lorsqu’un cocontractant ou un sous-traitant fait appel à une société de travail temporaire étrangère, les mêmes obligations incombent à cette entreprise.

A

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire (ou des) prestataire(s)

ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée.

Les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées

A

Le

Le pouvoir adjudicateur

Signature :

Liste des pièces en annexe :

* ANNEXE 1 – Cadre de décomposition du temps d'intervention et du prix forfaitaire.